



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipementcgt.fr](http://www.equipementcgt.fr)

### **Intervention du secrétaire du CHSCTM (CGT) lors de la séance du CHSCT M extraordinaire épidémie de coronavirus 17 mars 2020 en audio conférence**

Ce CHSCT M se tient dans des conditions particulières, en audio conférence, du fait de la gravité de la situation qui nous oblige à rester confiné.

Un premier CHSCT M extraordinaire sur l'épidémie s'était tenu de façon quasi normale le 06 mars 2020. **Problème, nous attendons toujours à cette heure le relevé de décision et surtout sa diffusion aux agents. Les membres du CHSCT M regrettent également le manque d'informations sur la situation des agents du pôle ministériel malgré leur demande.**

Mais par ailleurs je dois reconnaître la disponibilité de Mr Clément (DRH) qui m'a contacté au téléphone quasi quotidiennement, week-end compris, pour m'informer et échanger sur les mesures qui allaient être communiquées aux agents. J'ai pu lors de nos échanges insister sur l'hétérogénéité des situations dans les services.

Dans certains cas, malheureusement, le manque d'anticipation, le manque de réactivité par exemple pour faire face à la pénurie de masques et de produits hydroalcooliques pour les agents en contact avec le public, demandent une intervention forte du ministère.

**Il n'est pas acceptable de lire dans certains Plans de Continuité d'Activité (PCA) de Dir que les agents ne sont pas exposés au risque de contamination lors des interventions en contact des usagers, que dans d'autres les agents ne doivent pas être en contact avec les usagers, quand d'autres, connaissant la réalité et indiquent que les agents devront intervenir avec des masques et des produits hydroalcooliques à portée de main.**

**De même, tous n'ont pas la même définition des missions à maintenir, certains prétendant maintenir les chantiers et leur surveillance !**

**Il faut impérativement harmoniser certaines dispositions des PCA en Dir, seule l'équipe d'astreinte doit être mobilisée, éventuellement être présente au centre, pour pouvoir intervenir pour garantir la viabilité du réseau, la sécurité des biens et des personnes. Cela ne doit se faire que dans des conditions normales de sécurité et de protection, c'est-à-dire avec des masques et des produits hydroalcooliques à disposition.**

**Il n'est pas acceptable de lire par exemple dans le message que le directeur de la Dir sud ouest vient d'adresser aux agents qu'il redéfinisse le droit de retrait réécrivant sa définition réglementaire afin de s'y opposer a priori.**

**Le droit de retrait n'est pas une fantaisie que des agents utiliseraient pour se soustraire au travail.**

Assez de ces infantilisations !

**Les agents qui s'exposent toute l'année à des risques professionnels importants, au danger permanent sur la route et qui dans la situation actuelle restent à leurs postes malgré les risques méritent le respect et l'écoute.**

**La CGT recommande aux agents qui seraient placés dans une situation les exposant à un risque de contagions, par exemple en contact d'usagers sans protections ( masques, produits désinfectants ) à faire valoir leur droit de retrait.**

Les agents du pôle ministériel mobilisés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie doivent disposer des mêmes protections que les autres, par exemple les forces de l'ordre.

Dans ce contexte de mobilisation malgré les risques encourus, les agents, qu'ils soient confinés, placés en autorisation d'absence, en télétravail ou sur le terrain, doivent traverser cette épreuve historique dans un environnement professionnel et psychologique le moins éprouvant possible.

**Il est indispensable**, à l'instar du Président de la République annonçant la suspension de la réforme des retraites ou du directeur général du Céréma annonçant la suspension de Cerem'avenir, **que le ministère annonce à l'ensemble des agents du pôle ministériel, y compris bien sûr les établissements publics, la suspension des suppressions de postes prévus en 2020 et la suspension des projets de réorganisations et de restructuration tels que les secrétariats généraux communs, de la loi 3D avec ses projets de privatisations et de transferts de réseaux notamment routiers et fluviaux, du projet RRN 20-30 etc ...** Les consultations des instances représentatives n'étant pas possibles, les agents étant mobilisés par l'urgence, cette annonce préservera les agents d'inquiétudes supplémentaires sur leur avenir.

**De même, la suppression du jour de carence est une urgence tant sociale que de santé publique, afin d'empêcher un présentisme d'agents souffrants qui pourraient contaminer les collègues de travail.**

La situation est évolutive et les membres du CHSCT M , comme tous les membres des CHSCT, sont mobilisés au côté des agents mobilisés, et de ceux qui sont déjà directement ou indirectement touchés par l'épidémie auxquels nous adressons tous vos vœux de rétablissement.

**Les CHSCT jouent un rôle essentiel** dans l'implication de tous les personnel pour la préservation de leur santé et de celle de toute la population. **La situation démontre leur utilité et impose leur maintien.** Le gouvernement doit revenir sur leur suppression, annoncée dans la Fonction Publique et effective dans le privé.

Le CHSCT M doit se tenir, bien sûr en audio conférence, ou si possible en visio conférence le plus régulièrement possible, à une fréquence qui s'adaptera à la situation .

Nous devons avoir un point d'information quotidien sur la situation, comprenant un recensement des agents malades, en confinement, en ASA, etc ainsi que sur les situations particulières dans les services.

**Les agents, les membres des CHSCT, les membres du CHSCT M répondent présents dans cette période historique dont personne ne sait quand et comment elle finira.**

**A l'issue de cette crise, la mobilisation actuelle imposera d'autres rapports sociaux entre l'exécutif, les directions ministérielles et des services locaux, et les agents.**

Après cette épreuve, rien ne sera plus jamais comme avant.